

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 05 MARS 2020

DATE DE CONVOCATION :
27/11/2019

L'an deux mil vingt le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil légalement convoqué s'est réuni en la mairie, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Alain RENAUT, Maire.

DATE D'AFFICHAGE :
12/12/2019

Etaient présents :

Alain RENAUT, Anne-Marie BRETTELLE, Serge ARNAL, Régine CHERFILS, Raymond COUFORIER, André HAUTOT, Eric LARRAY et Frédéric LEROUX

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 8

Etaient absents :

Valérie COTTARD, excusée, ayant donné procuration à Serge ARNAL, Bruno CANU.

VOTANTS : 9

Secrétaire de séance : Serge ARNAL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

1. Convention Allo-Guêpes

Monsieur le Maire présente la convention de la société Allo-Guêpes qui s'engage à intervenir pour la destruction de nids d'insectes dans un délai de 48 heures dans les habitations de la commune. L'intervention sera déclenchée sur autorisation de la mairie.

Le forfait s'élève à 69 euros pour les nids d'insectes, 100 euros pour les abeilles en cas d'impossibilité d'intervention d'un apiculteur, 56,70 euros pour les frelons asiatiques (pour une hauteur inf à 5 mètres. Coût supplémentaire en cas de hauteur supérieure à 5 mètres)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir cette société et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2. Convention Energie – Eclairage public / CU

Monsieur le Maire fait part de la convention cadre Energie / Eclairage public avec la Communauté Urbaine qu'il convient d'établir pour fixer les modalités de remboursement des consommations d'énergie sur les armoires électriques dites mixtes, qui relèvent en partie de la Commune et de la Communauté Urbaine.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

3. Communication Budget Primitif 2020 – Cu le Havre Seine-Métropole

Le conseil municipal prend acte de la communication du budget primitif 2020 de la communauté urbaine voté le 19 décembre 2019. L'intégralité du document, comprenant l'ensemble des budgets et les pièces annexes, peut être consultée en Mairie.

4. Compte administratif et compte de gestion 2019

Monsieur Alain Renaut présente le compte administratif 2019, et le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal dont les chiffres sont parfaitement concordant, laissant apparaître les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement 2019

Recettes de fonctionnement	145.260,54€
Dépenses de fonctionnement	87.352,66€
Résultat brut de fonctionnement 2018	+ 57.907,88€
<i>Excédent reporté de Fonctionnement 2018</i>	<i>6.414,31 €</i>
Excédent global de fonctionnement 2019	+ 64.322,19€

Résultat d'investissement 2019

Recettes d'investissement	26.436,25€
Dépenses d'investissement	39.068,20€
Résultat brut d'investissement 2019	- 12.631,95 €
<i>Déficit d'investissement reporté 2018</i>	<i>- 33.766,82 €</i>
Déficit global d'investissement 2019	- 46.398,77 €
Restes à réaliser à reporter sur BP2020	1.100,00 €
Soit un besoin de financement de	47.498,77 €

Le Conseil Municipal, sous l'égide de Mr Raymond COUFOURIER, doyen d'âge, et en l'absence de Mr le Maire, approuve et adopte à l'unanimité les résultats présentés.

Le Conseil Municipal décide ensuite affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

couverture du besoin de financement C/1068	47.498,77 €
excédent de fonctionnement reporté C/002	16.823,42 €

5. Gardiennage Eglise

Pour faire suite au courrier de la Préfecture en date du 18 mars 2019 concernant l'indemnité de gardiennage des églises, il s'avère que le montant pour l'année 2019 reste inchangé par rapport à 2018, soit 479.86€ annuel pour un gardien résidant dans la commune où il se trouve l'édifice du culte.

Le Conseil Municipal approuve par 8 pour et 1 abstention cette indemnité.

M. Raymond Coufourier, domicilié à Pierrefiques, recevra chaque année cet émolument courant novembre et sera revalorisé en fonction des directives de Mr le Préfet.

6. Autorisations budgétaires

Monsieur le Maire présente

1. l'Antiphonaire restauré par l'Atelier Dala. Le montant de la facture s'élève à 2.593,63 €.

Afin de permettre le paiement et
Conformément à l'article L 1612-1 du CGCT et la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988, qui permet
d'engager, liquider et mandater des dépenses avant le vote du budget,
Le Conseil Municipal autorise le mandatement de la facture de l'atelier Dala d'un montant de
2593,63 € à l'article 216 opération n° 30.
Une demande de subvention sera présentée à Mr Le Président du Conseil Départemental pour
aider au financement de cette opération.

2. La facture de l'entreprise Levailant qui est intervenue pour le terrassement de 2 noues afin de
dévier l'eau qui s'introduisait sur la propriété sise au 38 Rue du Riboudin.
Le ruissellement provenait de la parcelle exploitée par Mr Vincent LE BER, agriculteur à
Criquetot l'Esneval (rapport du SMBV). Ce ruissellement est récurrent et aucun aménagement
n'est prévu.
Sa responsabilité étant mis en cause, le Conseil Municipal décide d'émettre un titre à son encontre
du montant de la facture.
La recette sera inscrite à l'article 7087 – Remboursement de frais

Affaires et informations diverses :

- Il est soulevé le problème de l'eau à l'entrée de l'Eglise. Le problème devra être étudié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05

Fait et validé par le secrétaire de séance le 12 mars 2020.

Ont signé avec Nous, les membres présents, Le Maire, L'Adjointe et Les Conseillers Municipaux,

Alain RENAUT	Régine CHERFILS
Serge ARNAL	Anne-Marie BRETELLE
Bruno CANU excusé	Valérie COTTARD excusée
Raymond COUFOURIER	André HAUTOT
Frédéric LEROUX	Eric LARRAY